INSTITUTION DE
LAVIGNY

*Agir pour la vie*

# DHSE

## Département hébergement socio-éducatif

# École, hébergement, hôpital et ateliers : depuis plus d'une centaine d'années, l'Institution de Lavigny poursuit ses missions...

Traitements de pointe à des personnes atteintes d'épilepsie ou nécessitant une réhabilitation neurologique

Hébergement et traitement de personnes avec une atteinte neurologique

INSTITUTION DE LAVIGNY

*Agir pour la vie*

Accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement spécialisé

Places de travail adaptées, formations en milieu protégé et activités d'animation pour des personnes en situations de handicap

Lieux de vie pour personnes avec une déficience intellectuelle

## Missions et accompagnement

A Lavigny et à Morges, le Département hébergement socio-éducatif accueille environ 170 personnes adultes en situations de handicap et présentant une déficience intellectuelle.

La mission du département est d'accueillir ces personnes quels que soient les troubles associés à leur déficience et de leur garantir une qualité de vie optimale dans un environnement et des lieux adaptés.

**La charte de l'Institution de Lavigny énonce quatre valeurs fondamentales sur lesquelles s'enracinent les prestations offertes dans tous les départements :**

- accueil / accompagnement
- respect
- équité
- participation / partenariat

Chaque personne, quelles que soient ses capacités, a toujours la possibilité d'évoluer, de s'épanouir selon ses goûts, ses désirs, selon un rythme qui lui est propre ; et ceci dans tous les domaines de sa vie : **physique** et **psychique**, **social**, **affectif** et privé, **spirituel**.

C'est ce que nous appelons la « **réalisation de soi** », dans le sens de vivre au mieux ce que la personne a à vivre, indépendamment de son âge ou des circonstances qui peuvent affecter sa vie.

Le fait qu'une personne en situation de handicap puisse ou non se réaliser au sein de l'Institution dépend avant tout des valeurs qui y sont privilégiées et des principes qui en découlent.

# Accompagnement

Base de travail commune, le **« Concept d'accompagnement pour les personnes en situations de handicap »** est fondé sur un humanisme moderne et sur le respect du droit de la personne, en général, et de la personne ayant une déficience intellectuelle, en particulier.

## Autodétermination

Notre accompagnement se fonde sur une vision positive des personnes que nous accueillons en les considérant comme des personnes adultes qui, malgré leur déficience, sont capables d'évoluer, de s'épanouir, de manifester leurs goûts, leurs désirs ; en un mot, d'agir avec autodétermination.

Toute personne est capable de nous dire ou de nous faire comprendre ce qu'elle aime, qui elle aime, ce qui est important pour elle, ce qui la fait rire ou pleurer, etc. Même très confuse, difficilement compréhensible sur le plan verbal, elle peut exprimer non verbalement des préférences par rapport aux activités quotidiennes, aux gens et aux choses qui l'entourent.

## Respect et confiance

L'attitude envers les personnes en situation de handicap doit être faite de **respect** et de **confiance**, de considération et de compréhension. Dans une relation où l'écoute a une place primordiale, il s'agit souvent de décoder, au-delà de la parole, ce que la personne cherche à nous transmettre.

## Partenariat

La personne en situation de handicap est le centre de nos préoccupations, elle est considérée comme un **partenaire** à part entière. Notre accompagnement met l'accent sur :

- la personnalisation des démarches, qui prend en compte la globalité de la personne
- l'utilisation de moyens culturellement valorisés (VRS)
- la promotion de l'intégration communautaire et de la participation sociale
- l'adaptation de l'environnement, visant à limiter les difficultés liées au handicap

## Projet personnel de vie

Il est élaboré avec chaque personne, en interdisciplinarité (professionnels, spécialistes, familles, intervenants externes), et tient compte de ses souhaits, besoins et potentiel d'évolution.

# A Lavigny

Les lieux de vie de Lavigny accueillent environ 120 personnes avec une déficience intellectuelle modérée à sévère, parfois associée à des troubles moteurs, sensoriels, psychiques, comportementaux ou encore de l'épilepsie.

Dans chaque résidence vivent en moyenne 8 personnes. Les goupes sont formés dans une logique d'homogénéité, afin d'offrir aux personnes accueillies un accompagnement ciblé, selon leur situation, l'évolution de leur santé, leur vieillissement et l'adaptation de leur environnement.

Les profils spécifiques de ces groupes permettent de développer au sein des équipes accompagnantes des compétences professionnelles adaptées.

# A Morges

Les lieux de vie de Morges accueillent environ 50 personnes avec une déficience intellectuelle légère/modérée, parfois associée à des troubles neurologiques et/ou des troubles de la personnalité, psychologiques ou encore psychoaffectifs.
Ces personnes sont accompagnées par des équipes socio-éducatives qui assurent un soutien individualisé et interviennent selon quatre axes :

- **l'indépendance**
- **l'autonomie**
- **les compétences sociales**
- **l'intégration**

En ville de Morges, que ce soit à la Moësette (bâtiment locatif aménagé sur quatre étages), dans des appartements collectifs ou dans des studios, chaque lieu de vie a son identité et sa dynamique propre.
La présence éducative se décline différemment, en fonction des besoins des personnes accueillies (permanence, accompagnement quotidien, passage hebdomadaire, veilles dormantes, etc.)

# Les activités

Dans une vision valorisante et se rapprochant autant que possible des normes sociales, chaque personne est accompagnée dans les différents temps de sa vie quotidienne, que ce soit dans son lieu de vie, dans d'autres lieux adaptés de l'Institution (ateliers, centre de loisirs, ...) ou à l'extérieur :

- **Activités de la vie quotidienne** : repas, soins d'hygiène, habillage, gestion des effets personnels, tâches ménagères, budget, etc.
- **Activité professionnelle ou autre** : ateliers, formation, activités de développement personnel, activités artistiques, etc.
- **Loisirs et ressourcement** : sport, sorties, restaurant, vacances, etc.,
- **Vie spirituelle au sens large du terme** : groupes de parole, anniversaires, célébrations, animation culturelle, vie religieuse, etc.

## Ressources

- A Lavigny, **un centre de soins** fonctionne 24h/24h. Cette structure de soutien aux équipes éducatives fournit des prestations infirmières ambulatoires, sous la responsabilité médicale du **médecin responsable des résidents**.
- Pour les aspects qui touchent à **l'épilepsie**, les personnes concernées peuvent consulter les neurologues de l'Institution de Lavigny.
- Pour les besoins en psychiatrie, un **médecin-psychiatre** intervient sur le site de Lavigny et un autre sur le site de Morges.
- Chaque site dispose d'un **service social** qui assure le soutien des personnes accueillies, des représentants légaux et des familles pour toutes les démarches administratives, sociales, juridiques ou financières.
- Sur les deux sites, une équipe de **bénévoles** permet aux personnes accueillies de vivre des relations privilégiées et différentes, en partageant diverses activités (sorties, visites, activités sportives, etc.)

# Admissions

Le processus d'admission comprend plusieurs étapes :

- Après l'aval du DCISH*, les personnes cherchant une place d'hébergement sont orientées auprès du service social du département hébergement socio-éducatif.
- L'assistante sociale va proposer à la personne qui fait la demande d'admission de fixer un rendez-vous pour réunir le candidat (dans la mesure du possible), son représentant légal, sa famille, le directeur du département, un responsable de secteur et l'assistante sociale.

  L'objectif de cette rencontre est de présenter l'offre de prestations de l'Institution de Lavigny, le type d'accompagnement proposé et le processus d'admission. Cette rencontre permet aussi à la personne et/ou à son entourage d'exprimer ses attentes.
- La commission d'admission interne, constituée de professionnels intervenant dans différents domaines, se réunit pour étudier la demande, afin de déterminer quel lieu de vie pourrait être adapté à la personne.
- Si le préavis est positif, un stage de deux semaines est organisé.
- Une séance de bilan clôture le stage. Elle réunit la personne, son représentant légal, sa famille, ainsi que les professionnels, et permet à chacun de s'exprimer.
- En cas de bilan positif, la commission d'admission fixe les modalités d'accueil de la personne et informe le DCISH*.

**Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour Personnes en Situation de Handicap*

# Situation géographique - Lavigny - Morges

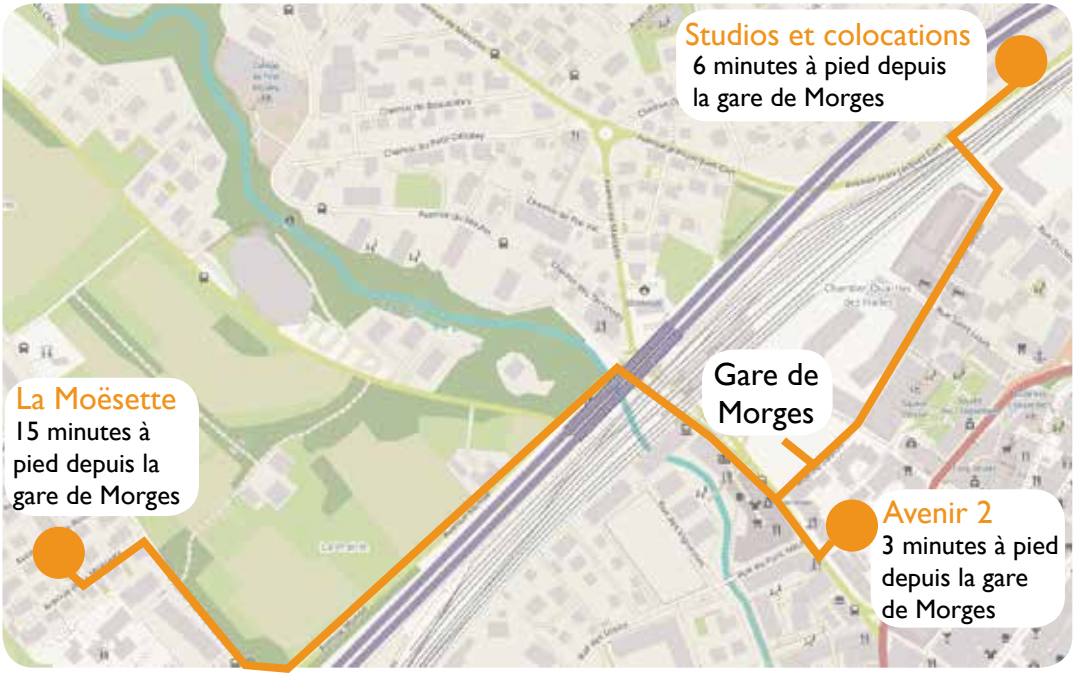

INSTITUTION DE
LAVIGNY

*Agir pour la vie*

Fondation Institution de Lavigny
Département hébergement socio-éducatif

Route du Vignoble 60
1175 Lavigny

Tél. 021 821 47 13

contact.hebergement@ilavigny.ch
www.ilavigny.ch

*Version 2019*